

44^e session de
L'ASSEMBLÉE DES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

2 – 6 mars 2026

**Restitution des travaux des
commissions**

Commission du développement durable et du commerce extérieur

Auditions

1. Sophie Sidos-Vicat, présidente du Comité des conseillers du commerce extérieur (CCEF)

Notre commerce extérieur demeure une question stratégique pour l'économie française. La France dispose d'entreprises innovantes, d'un tissu entrepreneurial dynamique et d'un savoir-faire reconnu dans de nombreux secteurs. Notre position reste fragile dans un contexte de concurrence internationale très forte. Plusieurs signaux doivent alerter : perte de marchés à l'export, concurrence croissante de certains pays européens, nouveaux acteurs industriels comme la Chine et d'autres économies émergentes. Dans ce contexte, l'internationalisation de nos entreprises est donc un enjeu central de croissance, d'emploi et d'influence économique de la France.

C'est dans cette perspective que les CCEF jouent un rôle important. Ils représentent un réseau unique. Ce sont des dirigeants d'entreprise, nommés par décret, présents dans plus de 140 pays et qui mettent leur expérience et leur connaissance du terrain au service de l'intérêt général. Le réseau compte environ 5.000 conseillers partout à travers le monde agissant bénévolement.

Leurs actions reposent sur plusieurs missions : accompagner les entreprises françaises à l'international, notamment les PME, renforcer l'attractivité économique de la France en identifiant des investisseurs étrangers ou des entrepreneurs français à l'étranger susceptibles de développer leurs activités dans notre pays, promouvoir l'international auprès des jeunes en intervenant dans des établissements scolaires et universitaires pour encourager les carrières tournées vers l'export, produire des analyses ou des notes sur certaines zones stratégiques ou situations de crise. Leur rôle est majeur dans notre diplomatie économique.

Cependant, pour être pleinement efficaces, leurs actions doivent s'inscrire dans un écosystème qui devrait être mieux coordonné. Aujourd'hui, plusieurs acteurs interviennent dans le soutien à l'internationalisation des entreprises : Business France, chambres de commerce, services économiques de l'Etat, MEDEF international, French Tech, réseaux locaux d'entrepreneurs... Cet ensemble constitue la Team France Export.

Il existe encore un manque de coordination, des logiques de silo, des formes de concurrence entre les différentes structures. Le défi est donc de mieux articuler ses différents réseaux afin de mobiliser pleinement les compétences présentes sur le terrain. Dans cette architecture, les conseillers du commerce extérieur peuvent jouer un rôle utile de pont entre les institutions et les entreprises.

Les conseillers des Français de l'étranger disposent d'une connaissance très fine des réalités économiques locales, des réseaux d'entrepreneurs et des dynamiques d'implantation françaises. Une coopération plus étroite entre les CCEF et les élus consulaires pourraient être bénéfiques à plusieurs niveaux : mieux comprendre les contextes économiques locaux, partager des analyses et des retours d'expérience, mieux identifier les EFE. Ce travail de cartographie reste un chantier important.

L'efficacité de nos CCEF dépendra de trois conditions : une meilleure coordination des acteurs à l'export, une écoute renforcée du terrain et une coopération accrue avec les élus et les réseaux économiques à l'étranger.

2. François Corbin, vice-président du MEDEF International, conseiller ASEAN du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, Jean-Noël Barrot

Echanges sur l'ASEAN et les opportunités pour la France. L'ASEAN est une zone stratégique sous-estimée avec 650 millions d'habitants et un PIB d'environ 3 700 milliards de dollars avec une croissance annuelle proche de 5%. La région est en forte transformation économique grâce à l'ouverture au commerce international et à l'industrialisation rapide soutenue par les investissements étrangers. On constate l'émergence d'une classe moyenne d'environ 150 millions de personnes, générant un marché intérieur dynamique et une demande croissante pour les biens et services internationaux. Cet espace économique est très intégré aux chaînes de valeur mondiales, notamment entre l'Asie, la Chine et les marchés occidentaux. Des besoins massifs en infrastructures et en énergie demeurent, essentiellement liés à une croissance rapide : transports, réseaux électriques, villes durables et transition énergétique.

Cet espace représente des opportunités importantes pour les entreprises françaises, notamment dans l'ingénierie, l'énergie, l'environnement, l'aéronautique et la défense. Les relations économiques avec la région sont sous-exploitées : la part de marché française reste limitée (environ 1,5%) laissant un potentiel de développement significatif. Enfin, le contexte géopolitique est favorable à la France et l'Europe, les pays de l'ASEAN cherchant à diversifier leurs partenariats face aux tensions entre la Chine et les Etats-Unis.

3. Aminata Niakaté, avocate et conseillère de Paris, membre de la commission environnement et de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité du CESE

Elle a été auditionnée dans l'optique de poursuivre la collaboration avec le CESE mais également de pousser la question de l'égalité hommes / femmes chez les Français de l'étranger. Elle est intervenue en tant que corapporteuse du rapport « Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique ». Ce rapport met en lumière une réalité que nous ne pouvons plus ignorer : les crises climatiques ne sont pas neutres. Elles traversent les sociétés déjà inégalitaires et en amplifient les fractures, notamment les inégalités de genre.

On parle souvent de dérèglement climatique en termes scientifiques, économiques ou géopolitiques mais peu de ses conséquences sociales différenciées. Or, dans un monde où 70% des personnes vivant dans l'extrême pauvreté sont des femmes, les effets du changement climatique viennent frapper celles qui sont déjà les plus vulnérables.

Le rapport met en évidence un paradoxe : les femmes ne sont pas seulement davantage exposées aux conséquences de la crise climatique, elles sont aussi des actrices majeures de la transition écologique aussi bien dans l'innovation, les territoires, l'économie sociale et solidaires, les mobilisations citoyennes en portant des solutions. Pourtant, elles restent sous-représentées dans les instances de décisions environnementales, que ce soit au niveau local ou international.

C'est donc une double injustice que ce rapport interroge : une exposition accrue aux risques et une participation insuffisante aux décisions. Cette réflexion concerne les Français de l'étranger à plusieurs titres car nos communautés à l'étranger sont présentes sur tous les continents et vivent dans des conditions climatiques très contrastées. Les Françaises de l'étranger sont des relais en étant engagées dans les ONG locales, les entreprises, les initiatives éducatives ou encore dans des projets de coopération et en participant à des dynamiques de transition écologique dans des contextes économiques, juridiques ou cultures très variés.

4. Travaux communs avec la commission « environnement » du CESE

La commission a été consultée dans le cadre des études en cours au CESE sur les limites planétaires. Cinq contributions ont été envoyées couvrant l'Allemagne, l'Espagne, le Luxembourg, le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

Une délégation du CESE formée du président de la commission « environnement », les corapporteurs sur l'étude des limites planétaires, et d'administratifs du CESE a été reçue par la commission de l'AFE. Les échanges ont porté sur le rapport lui-même, qui va être publié en avril 2026. Le CESE est actuellement en cours de renouvellement. Les participants ont exprimé le souhait que les successeurs à l'AFE poursuivent ce travail en commun.

Radio-scopie du commerce extérieur

Données du commerce extérieur :

- La France est le 5^e exportateur mondial des biens et services
- 145.500 entreprises françaises exportatrices (en hausse de 1.700), dont 98,6% sont des PME
- Exportation des biens : - 69,2 milliards d'€
- Exportations des services : + 55,5 milliards d'€

Principaux excédents sectoriels :

- | | |
|---|--------------------------------|
| - Aéronautique & spatial : + 32,5 Mds € | - Pharmaceutique : + 2,6 Mds € |
| - Agroalimentaire : + 10,3 Mds € | - Chimie : + 0,4 Mds € |
| - Parfums, cosmétique : + 6,8 Mds € | |

Principaux clients : Allemagne (81,5 Mds €), Etats-Unis (48,3 Mds €), Italie (48 Mds €).

Principaux fournisseurs : Allemagne (86,8 Mds €), Chine et Hong-Kong (75 Mds €), Etats-Unis (55,7 Mds €).

Principaux déficits sectoriels :

- | | |
|-------------------------------------|------------------------------|
| - Energie : - 44,2 Mds € | - Automobile : - 20 Mds € |
| - Biens d'équipement : - 35,6 Mds € | - Métallurgie : - 11,6 Mds € |

Dégradation du solde commercial agricole :

- De + 7,7 à + 0,2 Mds € entre 2019 et 2025
- Excédent agroalimentaire en chute de + 5,9 Mds à + 0,5 Mds €, hausse des importations de cacao et viandes
- Les boissons résistent avec des exportations de vins et spiritueux en hausse de 5%

Effets des droits de douane américains sur le commerce extérieur français :

- Les exportations françaises vers les Etats-Unis reculent nettement de 13% en 2025 après l'entrée en vigueur des nouveaux droits de douane ;
- Taxe d'importation à + 25% et un change défavorable, appréciation de l'euro face au dollar ;
- Les exportations françaises vers les Etats-Unis ont progressé de 7% au 1^{er} trimestre 2025 avant de reculer de 4% au 4^e trimestre ;
- Les produits emblématiques sont fortement affectés : spiritueux (- 47%), vins (-39%), parfums et cosmétiques (- 25%) et maroquinerie (- 15%) ;
- En avril 2025, les Etats-Unis ont instauré des droits de douane additionnels sur les importations européennes de 25% à 50% sur l'acier, l'aluminium et les automobiles ;
- Le 27 juillet 2025, un accord fixe un plafond de 15% sur les importations européennes aux Etats-Unis, avec des droits nuls côté européen.

Principaux constats :

La France réoriente son industrie, l'Allemagne est victime des surcoûts de production et de la pénurie du facteur travail et l'Italie rend l'excédent commercial structurel.

Le déficit commercial français se réduit à - 69,2%, porté par le redressement énergétique mais demeure contraint par la faiblesse manufacturière et agricole. La France, 5^e exportateur mondial, enregistre un excédent des services de 55,5 Mds d'€, porté par la finance, le tourisme et le transport aérien et maritime. L'excédent agroalimentaire s'effondre de 7,7 à 0,2 Mds d'€ entre 2019 et 2025, malgré 7,7 millions de tonnes de céréales exportées (+ 75%). L'Italie enregistre, quant à elle, en 2025 un excédent commercial record de 50,7 Mds d'€ avec des exportations en hausse de 3,3% .

Le solde commercial progresse de 11,6 Mds € avec l'Union européenne (+ 38%) et de 8,3 Mds avec le Proche et le Moyen-Orient mais se détériore de 8 Mds € avec la Chine et l'Asie du Sud-Est et 3,5 Mds avec les Etats-Unis. L'appréciation de l'euro face au dollar à 1,17 (+ 13%) en 2025 pèse sur la compétitivité des exportations françaises. Ces dernières vers les Etats-Unis chutent de 13% sous l'effet de surtaxes douanières comprises entre 15 et 25%, jusqu'à même 50%.

La France affiche une position extérieure nette déficitaire de 670 Mds € malgré des IDE positifs de 568 Mds €. Elle représente 6% des IDE mondiaux mais n'en capte que 3%. 64% des IDE en France sont d'origine européenne, 15% proviennent des Etats-Unis et 8% d'Asie, la Chine figurant parmi les dix premiers. L'UE tente de rapprocher politique commerciale et industrielle pour sécuriser ses approvisionnements et se réindustrialiser.

UE – Inde : enjeu de puissance et de repositionnement pour la France

Goldman Sachs prévoit un basculement du PIB mondial vers l'Asie, dominé par l'Inde, la Chine et l'Indonésie. Après 20 ans de négociations, l'UE a finalement signé un accord d'association avec l'Inde en janvier 2026.

La montée en gamme de l'économie indienne repose sur une ouverture accrue stimulant commerce, investissements, technologies et productivité. Depuis 1950, l'agriculture recule de 50% à 15% du PIB tandis que les services progressent de 29% à 48% et l'industrie de 16 à 26%. La transformation numérique s'accélère : 125 millions d'emplois potentiellement automatisables ; le e-commerce pourrait passer de 2 à 12% du commerce de détail ; flottes de covoiturage en hausse de 133%.

Bilan de mandature

La commission a pris la décision dès le début de la mandature d'inclure la dimension du développement durable dans sa dénomination ; une décision unanime afin de chercher des liens entre le développement durable et le commerce extérieur.

Plusieurs objectifs avaient été fixés préalablement :

- Evaluer les outils du commerce extérieur et prendre en compte les différents enjeux environnementaux dans son analyse ;
- Sensibiliser les membres de la commission et de l'AFE aux enjeux du développement durable par le biais d'échanges annuels avec le GIEC et le CESE, d'auditions, de nombreuses tables-rondes, de cycles de formation (fresque du climat, fresque du numérique, diplomatie climatique, enjeux sur l'eau) ou encore d'une radioscopie du commerce extérieur de la France ;
- Relancer le prix du développement durable (deux éditions) qui a rencontré un franc succès ;
- Explorer des domaines et des secteurs moins connus mais puissants à l'export et dont on ne se rend pas compte de l'impact sur le commerce extérieur

22 résolutions portées par cette commission ont été adoptées en six ans portant tout à la fois sur la coordination institutionnelle, la transition écologique, le développement durable, le rayonnement économique ou encore la mobilisation du réseau des Français de l'étranger. Ces résolutions ont été adoptées dans un triple esprit : mieux coopérer, mieux soutenir l'économie, être mieux exemplaires.

Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Thème 1 – Audition de Ronan Le Gleut (sénateur des Français de l'étranger) et Karim Ben Cheikh (député de la 9^e circonscription des Français de l'étranger) sur les budgets 105, 151 et 185

Le budget est en stagnation mais en baisse en termes réels, en défaveur des Français de l'étranger. On constate une baisse des subventions à l'AEFE, réduite de 18 millions d'euros, le niveau le plus bas depuis 2009. Les conditions directes sont un transfert de charges des pensions civiles vers les établissements scolaires qui risque le déconventionnement de nombreuses établissements et entraîne une hausse des frais de scolarité.

Aucune nouvelle dotation pour la CFE dans le budget de l'Etat malgré les recommandations des assises de la protection sociale. Les parlementaires ont proposé des solutions rejetées par la majorité gouvernementales.

Au niveau consulaire, les budgets ont été réalloués vers la modernisation des outils consulaires au détriment des dispositifs sociaux.

On constate à travers la lecture des trois programmes concernés que les décisions budgétaires ne sont pas neutres vis-à-vis des Français de l'étranger. On peut s'attendre à plus de précarité et un effilochement du lien avec la France.

Thème 2 – Audition de Claude Raynal (sénateur, président de la commission des finances du Sénat) sur les contribuables non-résidents qui échappent à l'impôt et sur le PLF 2026

Claude Raynal a souligné que la contribution des Français de l'étranger était encore trop méconnue, à savoir un atout pour la France en participant aux finances publiques tout en coûtant relativement peu à l'Etat. Ils génèrent 1,4 milliards d'euros de recettes fiscales.

Sur le plan fiscalité, ils payent l'impôt sur le revenu dans leur pays de résidence et peuvent être imposés sur les revenus fonciers et les patrimoines mobiliers qu'ils ont en France.

L'optimisation fiscale concerne beaucoup plus de Français vivant en France que ceux vivant à l'étranger.

Selon lui, il existe encore des marges d'optimisation que la commission souhaite examiner afin que chacun contribue à la hauteur de ses capacités.

Les besoins de financement de l'Etat sont estimés à environ 80 milliards d'euros dans les prochaines années alors même que les mesures ciblant la fiscalité du patrimoine ne pourrait rapporter que quelques milliards d'euros dans un contexte où les impôts ont été réduits.

Thème 3 – Audition de Pauline Carmona (directrice de l'administration consulaire et des Français de l'étranger), **Samantha Bonbayl** (cheffe de la mission de gestion administrative et financière) **et Yasmine Sidloch** (rédactrice au bureau de la synthèse budgétaire)

On constate une amélioration très nette du réseau consulaire pendant la mandature, notamment sur la délivrance des passeports et des CNI. Elle témoigne des efforts importants réalisés par les postes et les progrès liés à la modernisation des procédures.

S'agissant de l'exécution budgétaire 2025, les crédits effectifs pour le programme 151 s'élevait à 146,8 millions d'euros. L'exécution budgétaire a atteint près de 97% des crédits disponibles, ce qui traduit une gestion budgétaire maîtrisée dans un contexte contraint.

Plusieurs éléments ont marqué cette exécution :

- Maintien du soutien aux Français de l'étranger en difficulté : 14,36 millions d'euros d'aides sociales attribués à plus de 4.200 bénéficiaires.
- STAFE : 228 projets ont été financés pour 1,37 millions d'euros
- OLES : 1,12 millions d'euros

Ces dispositifs constituent un maillon essentiel de la solidarité à l'étranger.

Concernant les aides à la scolarité, les crédits alloués aux bourses scolaires s'élevaient à 109,5 millions d'euros et l'enveloppe disponible a été intégralement composées, ce qui confirme que ces crédits correspondent à un besoin réel.

Un effort a été réalisé pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap avec une augmentation des crédits consacrés aux AESH afin de répondre à l'augmentation de dossier.

S'agissant de la poursuite de la modernisation de l'administration consulaire, axe central de la politique du ministère, le service France Consulaire couvre désormais 188 pays avec des horaires élargis qui s'étendent de 07h00 à 22h00. La modernisation se poursuit avec le déploiement du registre d'état-civil électronique, le développement du vote par internet et la transformation numérique des services consulaires.

Pour ce qui est la PLF 2026, dans un contexte budgétaire contraint, les crédits du programme 151 s'établiront à 150,2 millions d'euros, soit une baisse par rapport à 2025. Cela s'explique par des ajustements techniques et la contribution du programme à l'effort global de la maîtrise des dépenses publiques.

La commission note plusieurs orientations importantes : la poursuite de la modernisation de l'administration consulaire, le maintien des dispositifs de solidarité et de soutien au tissu associatif. Le programme 151 reste fortement contraint mais un certain nombre d'évolutions vont dans le bon sens. La commission restera vigilante sur le maintien des aides sociales et du soutien au tissu associatif, la soutenabilité des crédits consacrés aux bourses scolaires, l'adaptation de besoins réels des Français de l'étranger.

Thème 4 – Audition d’Emmanuelle Mazin (directrice générale adjointe de la MLF) et Gilles Lasplacettes sur la situation de la Mission laïque française

La MLF est une association fondée en 1902, présente dans 37 pays et qui compte 106 établissements et 61.000 élèves. C’est un réseau autofinancé à 98% et qui compte 500 personnels détachés. Pour 2025, sur 350 détachements, il y a eu moins de 10 refus des académies.

La MLF connaît une situation financière critique depuis de nombreuses années désormais et poursuit le redressement de ses comptes. Le plan de redressement qu’elle met en place vise à impulser une nouvelle dynamique et implique des efforts importants afin de préserver les établissements, les familles et les personnels. L’objectif est d’atteindre l’équilibre au prix d’un arrêt des investissements.

En termes de résultats, en 2025, la MLF annonce 4 millions d’euros contre un déficit en 2024 de 450.000€ et en 2023 de 8 millions d’euros. La dette de 2024 envers l’AEFE est de 2,8 millions d’euros, échelonnée sur 5 ans avec un premier paiement de 250.000 € en juin 2025 et des mensualités de 45.000 euros.

Le réseau MLF est marqué par des disparités territoriales. C’est en Europe que le déficit structurel est le plus important, d’où le plan Europe 2023-2024. Au Liban (5 établissements), l’équilibre est assuré tout comme en Egypte (1 établissement) ou en Ethiopie (1 établissement). En Europe, en revanche, les enjeux sont nombreux. A Florence, le bail était couteux et le loyer a pu faire l’objet d’un avenant permettant ainsi avec un montant fixe de suivre davantage les perspectives pluriannuelles pour l’établissement. En Espagne, principal focus, le déficit de 2025 était de 1,5 millions d’euros, divisé par trois en trois ans. Le plan de redressement se poursuit donc et il est nécessaire de travailler sur l’attractivité du réseau tant au niveau immobilier que sur l’offre pédagogique.

L’offre de l’assemblée générale de la MLF, l’association a lancé une recherche de partenariats, d’investisseurs et de repreneurs d’établissements prêts à supporter les déficits d’exploitation à court et moyen terme. La MLF a insisté sur trois critères qu’elle a souhaité mettre en place afin de sécuriser la recherche de repreneurs : la continuité pédagogique pour préserver les établissements français homologués, la continuité sociale pour préserver les 650 personnels en Espagne et leurs conditions statutaires et la condition partenariale qui implique la recherche d’un lien fort entre les établissements et la maison mère.

La MLF privilégie le choix de repreneurs pour les 9 établissements d’Espagne sous forme de lots dans le but de garantir à chacun d’entre eux son attractivité et de maintenir son offre dans sa globalité. L’accord cadre qui lie l’AEFE et la MLF court jusqu’à fin décembre 2026. Des négociations vont s’ouvrir très prochainement dans un cadre budgétaire contraint du fait de la situation des deux structures mais la MLF souhaite faire reconnaître le caractère historique de son réseau et sa proportion au sein des établissements scolaires français à l’étranger puisqu’elle assure, avec 110 établissements, 1/6^e de l’enseignement français dans le monde.

Thème 5 – Audition de Grégory Berthelot (directeur des impôts des non-résidents) sur l'imposition des non-résidents

A été fait un rapport sur le fiscalité des non-résidents sur l'année 2025-2026. Il y a eu d'abord un bilan sur ce qui a été fait et il a été rappelé que le comité des usagers s'est réuni deux fois afin d'avoir des retours sur ce qui est possible d'être amélioré sur le site internet de l'impôt des non-résidents.

Le bilan de la campagne 2025 :

- Impôt sur le revenu : +3% de déclaration
- IFI : +9% de déclaration
- Télédéclaration en hausse
- Retraitement manuel après télédéclaration sont en baisse (22% en 2025 contre 2% pour la France métropolitaine)
- Progression de la dématérialisation mais les déclarations papier demeurent élevées (63.000)
- Application du taux individuel à chaque membre du couple est effectif depuis 2025
- Double authentification a été mise en place de façon à éviter les fraudes
- Ouverture de la procédure EDI par un canal sécurisé a été étendu aux non-résidents particuliers

On note une refonte de la page internationale pour accéder aux fiches pays. La DINR est présente sur les réseaux sociaux et a mis en place des tutoriels. Des fiches relais actualisées sont en cours d'élaboration. La messagerie sécurisée sur mobile est en place depuis le 2 mars 2026. Les non-résidents sont pour le moment exclus de la déclaration sur mobile. Il existe également un plan de communication avec les non-résidents en coordination avec l'agence nationale des auto-entrepreneurs.

Les primo-déclarants doivent faire une déclaration papier pour éviter les fraudes.

Le simulateur attendu depuis de longues dates est en cours de mise en place et ne concernera que les revenus fonciers pour s'étendre ensuite à d'autres thématiques. Il n'est pas prévu d'y inclure la retenue à la source, ni la gestion des excédents, ni les conventions.

Sur la location meublée non professionnelle permet aux particuliers de louer des biens meublés en générant des revenus imposés comme bénéfices industriels et commerciaux. Cela offre des avantages fiscaux majeurs notamment l'amortissement du bien, la déduction des charges au régime réel souvent pour réduire drastiquement l'impôt voire l'annuler. En 2026, les plafonds ont été modifiés afin de diminuer l'intérêt pour la location meublée touristique et d'inciter à la location nue.

Sur la CSG-CRDS, les personnes affiliées à un régime de sécurité sociale obligatoire dans un pays de l'UE ou de l'EEE sont exonérés de CSG-CRDS sur leurs revenus fonciers et les plus-values immobilières de source françaises. Elles sont redevables du prélèvement de solidarité de 7,5% contre 17,2% pour les résidents français. Hors UE, les non-résidents restent soumis au prélèvement à taux plein de 17,2%. Depuis 2026, la CSG est passée de 9,2 à 10,6% sur certains revenus du capital, faisant passer les prélèvements de 17,2 à 18,6%. Cela devient une charge extrêmement lourde hors UE.

La commission a soulevé le point des conventions fiscales avec des pays dans lesquels la transmission de l'avis d'imposition est peu ou pas compris par les autorités locales comme en Thaïlande ou en Italie. Il est nécessaire de disposer des documents pour la fiscalité croisée et pour les conventions à présenter au pays hôte de façon à ce qu'il n'y ait pas d'incompréhension sur ce que l'utilisateur a déjà payé en France.

On demande des attestations simplifiées ou bilingues indiquant les montants payés en France pour les déductions locales. Une notice explicative sur l'avis d'imposition pour les autorités étrangères apparaît également nécessaire. La DINR va réfléchir sur cette situation mais que cela présentait des contraintes informations pour créer des documents annexes standardisés.

Thème 6 – Point de situation sur les redressements fiscaux subis par les retraités français établis en Italie et audition de la direction des impôts des non-résidents

Depuis 2021, les retraités français résidant en Italie subissent une situation fiscale complexe et très angoissante. Des redressements rétroactifs pouvant aller jusqu'à neufs assortis de pénalités pouvant atteindre 200% des sommes dues et des intérêts supplémentaires. Ces procédures ont plongé de nombreux retraités français dans l'incompréhension et la précarité. Pourtant, ces retraités ont été de bonne foi car ils avaient toujours été mal informés sur l'interprétation ambiguë de la convention fiscale bilatérale, celle-ci prévoyant une imposition partagée non exclusive obligeant les retraités à déclarer leurs revenus dans les deux pays avec un mécanisme de crédit d'impôt quand il est appliqué. Cette convention bilatérale est l'un des rares cas d'exception sur l'ensemble des conventions fiscales.

Beaucoup d'actions ont été entreprises depuis 2021. Une mobilisation générale s'est organisée pour alerter les autorités, grâce notamment aux élus locaux, aux parlementaires et aux collectifs des retraités français d'Italie. Pour informer les Français concernés sur la juste application de la convention bilatérales, les postes consulaires et les élus consulaires ont organisé plusieurs réunions d'information avec la contribution d'experts en matière de fiscalité et de la convention fiscale franco-italienne.

Des avancées majeures ont été obtenues en juin 2025. Il a été accepté de reconsidérer la situation des retraités au nom du principe de bonne foi. L'Italie renonce aux pénalités pour les déclarations allant jusqu'à 2024. Cette décision a soulagé de nombreux retraités même si des intérêts de retard importants restent dus. L'application de cette mesure est inégale selon les régions italiennes. En décembre 2025, Eléonore Caroit a engagé une nouvelle démarche auprès des autorités italiennes pour demander une application uniforme sur toute l'Italie.

Malgré ces progrès, de lourdes difficultés continuent de peser sur les Français d'Italie. Le fisc italien ne respecte par la convention et continue de renvoyer des rappels obligeant les retraités à payer des frais d'avocat et de comptable. L'absence de justificatif clair de la part de l'administration fiscale française, qui indique le montant réel de l'impôt acquitté en France, bloque la déduction par l'Italie et génère des double-impositions. L'Italie n'implique pas non plus l'accord de décembre 2000 entre les deux Etats qui précise la liste des caisses relevant du régime de la sécurité sociale qui ne sont pas imposables en Italie. Cette liste devrait être mise à jour. C'est une problématique supplémentaire. Le fisc italien impose illégalement d'anciens fonctionnaires en violation de l'article 19 de la convention fiscale : redressement et exécution forcée avec ordre de virement au profit du fisc italien, ceci étant interdit de la directrice européenne de 2010-24. Enfin, la surcharge fiscale reste écrasante. Pour 1.000€ d'impôts payé en France, c'est 3.000 à 7.000€ en Italie.

Prochaine étape : renégocier cette convention bilatérale pour l'aligner sur les standards des autres accords bilatéraux avec une imposition dans le pays source de façon, donc la France, de façon à éviter la pénalisation de nos retraités.

Résolution

Résolution : remboursement de frais pour les élus des Français de l'étranger en situation de handicap et aidants

adoptée à l'unanimité ✓

- Demande que le premier point de l'article 34 du décret 2014-144 du 18 février 2014 soit complété comme suit : « toutefois un conseiller des Français de l'AFE en situation de handicap ou aidant d'une personne dépendante qui, pour se rendre aux réunions convoquées en application de l'article 9 de la loi du 22 juillet 2013 susvisé, est amené en raison de la dite situation à engager des dépenses dont le coût par semestre est supérieur à 60% du montant semestriel de l'indemnité forfaitaire qui lui est versée au titre du point premier du présent article, a droit sur présentation des pièces justificatives à un remboursement de frais sur base forfaitaire. Ce remboursement est égale à la différence entre le coût des frais mentionnés à l'alinéa précédant les 60% du montant de l'indemnité versée au titre du premier point du présent article. Pour ce qui concerne la part relative du transport des personnes, le coût est apprécié sur la base du tarif de transport public de voyageurs le moins onéreux et des indemnités journalières de mission à l'étranger telles que fixées en application du décret du 3 juillet 2006 susvisé » ;
- Demande que l'article 21 du décret relatif à l'indemnisation des conseillères et conseillers des Français de l'étranger soit similairement adapté pour ouvrir le droit au remboursement de tels frais aux conseillères et conseillers en situation de handicap ou aidants.

Bilan de mandature

Plusieurs avancées ont été obtenues :

- A été soulevé les problèmes de calcul de l'IPPA à partir des données de l'Institut Mercer ;
- Création à venir d'un simulateur d'impôt pour les contribuables non-résidents ;
- Résolution de la double imposition des fonctionnaires détachés dans le Sahel ;
- Les retraités français en Thaïlande vont être enfin en règle avec les autorités locales ;
- La situation des retraités français en Italie est en cours de traitement ;
- Le budget des transports sanitaires depuis l'archipel du Vanuatu vers la Nouvelle-Calédonie, porté de manière indue au programme 151, a été retiré de ce programme ;
- Des réunions pluriannuelles ont été instaurées entre la DINR et les représentants des contribuables des non-résidents ;
- Le maintien d'un dialogue cordial et de confiance avec les administrations fiscales et les responsables des différents programmes 151 et 185 ;
- La création de la notion « résidence d'attache ou de repli » a abouti à la modification par la loi de finances 2025 de l'article 1414-A du code général des impôts afin de permettre aux Français non-résidents propriétaires d'un appartement en France ayant dû évacuer leur pays de résidence en proie à des guerres ou à des crises de ne pas payer d'impôt sur la résidence secondaire, cette dernière étant devenue *de facto* résidence principale. Ainsi, un arrêté du 18 mars 2025 a désigné les pays suivants : Haïti, Liban, Iran et Vanuatu. Les Français ayant dû évacuer ces pays sont donc exemptés de la taxe sur les résidences secondaires ;
- Attente d'un nouvel arrêté la semaine du 9 mars qui prendra en compte les Français résidant dans une nouvelle liste de pays eux aussi en guerre, soit en état de crise.

Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Thème 1 – Responsabilité pénale en France des Français commettant des infractions à l'étranger

Audition de Nicolas Braconnet, premier vice-procureur antiterroriste au Parquet national antiterroriste (PNAT)

Le PNAT a été créé en 2019 et est composé de 29 magistrats dont 17 en section antiterroriste. L'actuel procureur est Olivier Christen depuis avril 2024.

Au 1^{er} mars 2026, 542 enquêtes sont en cours dont 347 informations judiciaires. 88% des dossiers concernant la matière djihadiste. Actuellement, 7 dossiers d'ultra-droite et plus un seul dossier d'ultra-gauche.

En 2025, 78 enquêtes ont été ouvertes contre 85 en 2024. Il y a une forte diminution par rapport au pic de 2014-2017 avec plus de 200 enquêtes d'une année sur l'autre. 62 personnes sont incarcérées en Irak à l'heure actuelle (47 en cours de jugement et 15 déjà condamnés).

325 enfants mineurs de djihadistes ont été rapatriés depuis 2022. Un protocole de prise en charge pluridisciplinaire est mis en place avec un sas institutionnel systématique avant un éventuel retour dans la famille. Encore 130 enfants ont été identifiés dans des camps et 190 dans le nord-ouest syrien.

Parmi les compétences du PNAT, il y a également les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. C'est la seconde division du PNAT qui s'en occupe autour de 12 magistrats. Des associations d'avocats, d'ONG, de citoyens ou de personnes morales peuvent également signaler auprès du PNAT. Des enquêtes sont encours mais sur lesquelles le parquet ne peut pas communiquer par souci de confidentialité et d'efficacité.

Audition de Charlotte Sawicki, commissaire de police adjointe au chef de l'Office central pour la répression des violences aux personnes (OCRVP)

L'OCRVP est rattaché à la section P20 du Parquet de Paris et est composé de 70 agents. Ils traitent essentiellement les cold cases et les dérives sectaires, les homicides graves, les crimes sexuels impliquant des victimes françaises. Depuis 2019, 3 à 5 personnes sont dédiées aux crimes commis à l'étranger.

Il y a trois voies de saisine : ODL et ASI faisant remonter des notes d'information ; familles de victimes ou de disparus ; demandes de coopération judiciaire adressées à l'office.

Audition d'Emmanuel Molina, avocat au barreau de Marseille, inscrit sur la liste des conseillers auprès de la Cour pénale internationale (CPI)

Emmanuel Molina est le fondateur de l'Assistance défense pénale des Français de l'étranger (ADPFE). L'assistance peut se faire aussi bien sur place ou depuis la France. Il y a un vrai défi quant à la protection consulaire, à savoir maintenir l'équilibre entre protection des droits et libertés fondamentales de nos ressortissants et respect de la souveraineté nationale du pays.

Pour financer la défense, il existe le Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI). Une idée serait de mobiliser un dispositif semblable pour subventionner des associations d'aide aux victimes à l'étranger.

Résolution : Facilitation du dépôt de plainte entièrement dématérialisé depuis l'étranger

adoptée ✓

- Demande que le portail <https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/> soit remanié afin de proposer un parcours de dépôt de plainte plus clair et pleinement adapté aux Français de l'étranger, notamment via la prise en compte des spécificités des crimes et délits commis à l'étranger ;
- Demande que les services de la DFAE travaillent en coopération avec le ministère de l'Intérieur afin de permettre aux Français de l'étranger de déposer tout type de plainte de façon entièrement dématérialisée via le portail susmentionné après authentification du déposant via le dispositif France Identité, le cas échéant au moyen de la visioconférence « visioplainte » ;
- Demande que les sites web des ambassades et des consulats contiennent un lien vers ce portail.

Thème 2 – Bilan des avancées

Sur les 41 résolutions portées par la commission des lois depuis le début de la mandature, 12 ont été pleinement satisfaites, 12 partiellement satisfaites, 11 sont en cours de traitement, 6 sont non satisfaites.

Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Thème 1 – Visite des locaux de TV5 Monde

Audition de Mathieu Lamar, directeur de la communication et des relations extérieures, et Evelyne Paquier, directrice en charge de la promotion de l'enseignement de français.

TV5 Monde : premier réseau francophone avec 80 millions de téléspectateurs hebdomadaires.

TV5 Monde a développé son offre avec TV5 Monde +, plateforme numérique avec plus de 7.000 heures de contenus (séries, film, courts, émissions musicales, artistiques et sur l'environnement), Tivi5Monde, seule chaîne francophone gratuite en Afrique pour les 4-13 ans, et TV5 Monde Edu.

Résolution : Mise en place d'un suivi des recommandations du rapport « Le français a encore son mot à dire. Propositions pour une francophonie multilatérale et coopérative ».

adoptée à l'unanimité ✓

- Demande au secrétariat de la ministre déléguée chargée de la Francophonie, des Partenariats internationaux et des Français de l'étranger d'assurer un suivi annuel de la mise en œuvre des recommandations de ce rapport afin que l'AFE puisse faire état des avancées réalisées, sur la base d'un compte-rendu à la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieure

Thème 2 – Organisations culturelles : politique d'influence et rayonnement culturel de la France, coopération avec les services publics

Audition de Jean-Christophe Peaucelle, ambassadeur, conseiller pour les affaires religieuses du ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Cette fonction a été créée en 1920 et tire son origine dans le conflit entre la République et l'Eglise catholique. La Première Guerre mondiale constitue un moment de rapprochement entre les deux entités. En 1921, le premier conseiller pour les affaires religieuses rétablit les relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège.

Trois fonctions : conseiller le ministère, être un point de contact avec les autorités religieuses, transmettre le concept de laïcité en expliquant sans s'imposer.

Thème 3 – Point sur la situation concernant la réforme de l'AEFE

Audition de Samantha Cazebonne, sénatrice des Français de l'étranger, mandaté par le Premier ministre pour mener une mission d'accompagnement de la réforme de l'AEFE

Sa méthode recherche une adhésion plus qu'une rupture brutale qui met en avant une concertation large des actrices et des acteurs concernés dans le but de trouver une réforme durable et transparente.

Il y a un constat partagé par l'ensemble de la commission sur la nécessité de mettre en place une réforme et des différentes difficultés que rencontre l'enseignement français de l'étranger et un attachement à ne surtout pas fragiliser le réseau en le pérennisant voire en le renforçant.

Il y a eu un rappel des deux missions du réseau : une mission de service public à destination des Français de l'étranger couplée à une mission d'inclusivité et de justice sociale autour de l'accès à l'enseignement ; une mission de rayonnement en termes de diplomatie et d'influence.

La mission de Samantha Cazebonne va prendre en compte un certain nombre de questionnements sur la gouvernance, le modèle économique, l'accessibilité, etc...

Points de débat pendant l'audition : grandes inquiétudes autour des effets des décisions budgétaires du 18 décembre (risques de déconventionnement et de pertes d'élèves, place d'établissements associatifs et parentaux dans le dispositif, hausse des frais de scolarité...)

La commission a fait la demande d'un moratoire sous forme de résolution et a évoqué le souhait d'avoir un travail transpartisan.

Audition de Yan Chantrel et Mathilde Ollivier, sénateur et sénatrice des Français de l'étranger, qui mènent une mission d'information sur la réforme de l'AEFE

Les objectifs de cette mission sénatoriale sont multiples :

- Etablir un diagnostic global du modèle de l'enseignement français à l'étranger
- Examiner la soutenabilité financière de l'AEFE
- Remettre en cause CAP 2030 (objectif de doublement des effectifs)
- Analyser les bourses, la mixité sociale et la question des personnels
- Etudier la gouvernance et les pistes de réforme

Cette mission d'information est transpartisane et les conclusions seront rendues d'ici la fin du mois de juin. Un dialogue est prévu avec la mission confiée à Samantha Cazebonne et des possibles initiatives législatives transpartisanes sont envisagées.

Ont été évoqués pendant l'audition les enjeux financiers (trésorerie de l'AEFE, hausse des charges, suppression de postes sans économies structurelles, manque de transparence et de visibilité budgétaire), et l'évolution des effectifs (baisse relative de la part des élèves français, développement des établissements partenaires, déploiement du LabelFrancEducation, question du sens de l'objectif de doublement des effectifs, évolution de la sociologie des Français de l'étranger, prise en compte des dispositifs complémentaires comme le réseau FLAM).

Audition de Claudia Scherer-Effosse, directrice de l'AEFE, Anne Betrancourt, directrice administrative et financière de l'AEFE, et Vanessa Leglise, conseillère aux relations institutionnelles de l'AEFE

L'AEFE a été soumis à un double choc au niveau de ses coûts et au niveau de ses revenus et subventions.

Quelques éléments de comptabilité :

- La trésorerie reste fragile. Il est nécessaire d'avoir 50 à 60 millions d'euros par mois pour gérer les flux.

- La trésorerie est également impactée par la lenteur des recouvrements. L'année 2022 vient juste d'être clôturée.
- Baisse de 35 millions d'euros de la subvention de l'Etat.
- En dépit de la baisse du nombre de détachés, la masse salariale augmente.

Audition de Sabine Sciortino, directrice de la diplomatie culturelle, éducative, universitaire et scientifique, Clarisse Gerardin, sous-directrice de la langue française et de l'éducation, et Sophie Buis cheffe du pôle opérateur – Direction générale de la mondialisation du ministère de l'Europe et des affaires étrangères

L'audition a permis de revenir sur les décisions prises lors du Conseil d'administration du 18 décembre 2025 ainsi que sur la réforme et les missions relatives à l'AEFE.

Face aux critiques suscitées par des mesures jugées brutales et prises sans réelle concertation, la direction générale de la mondialisation répond que ces décisions résultent de plusieurs facteurs déclencheurs : une hausse non maîtrisée de la masse salariale qui représente 80% du budget conjuguée à l'évolution d'un paysage concurrentiel de l'enseignement international, un hiver démographique dans de nombreuses régions et un fonctionnement du réseau dans lequel l'exception est devenu la règle et qu'il faut remettre à plat.

A court terme, la DGM a fait le choix d'augmenter les ressources, les réformes structurelles étant beaucoup plus longues à mettre en œuvre. Plusieurs leviers ont été activés du côté des ressources : transfert des pensions civiles ; augmentation de la participation des partenaires ; rapatriement de fonds bloqués ; recouvrement de créances anciennes. Du côté des dépenses, des mesures complémentaires ont été engagées concernant les frais de sièges, un gel des recrutements et la suppression de certains postes.

Concernant les établissements conventionnés et partenaires, la DGM rapporte que seuls quelques établissements ont signé les avenants, la date limite étant fixée à la fin du mois de juillet. Aucun déconventionnement aurait été annoncé à ce jour. Elle confirme qu'aucun retrait d'homologation n'est envisagé en cas de non signature. Les remontées des établissements n'ont pas été intégrées dans le budget initial. S'agissant des EGD, les hausses des droits d'école n'ont pas encore été validées par la DGM, ce qui veut dire que des révisions restent possibles sur des situations critiques.

Résolution : Moratoire sur l'application de la délibération n°2 du Conseil d'administration de l'AEFE portant sur la création d'une contribution à la part employeur de la pension civile pour les établissements en gestion directe

adoptée à l'unanimité ✓

- Demande un moratoire d'au moins un an sur la délibération n°2 du Conseil d'administration de l'AEFE du 18 décembre 2025 portant sur la création d'une contribution à la part employeur de la pension civile pour les établissements en gestion directe

Thème 4 – Bourses scolaires

Audition de Christelle Chatrian-Gomez, cheffe de la Mission Aide à la scolarité et aux aides sociales (MASAS), Lucie Martin Idre, sous-directrice adjointe de l'aide à la scolaire (SDAS), Florent Gayet, directeur adjoint du développement et de l'accompagnement du réseau (DDAR) et Vanessa Leglise, conseillère aux relations institutionnelles et référente égalité de l'AEFE

Budget des aides à la scolarité (bourses scolaires et aides au financement des AESH) :

- Budget 2025
 - o 100,48 M€ pour les bourses scolaires, nets de réserve et après prise en compte du surgel de 3 M€
 - o 2,41 M€ pour les AESH, nets de réserve
- Budget exécuté en 2025 : 98,13 M€ en AE et 108,63 M€ en CP sur les bourses scolaires et les AESH (dont 2,41 M€ en AE et CP pour les AESH)
- Budget initial 2026 : 104,5 M€ pour les bourses scolaires et 2,5 M€ pour les AESH, avant mise en réserve, soit 98,75 M€ pour les bourses scolaires et 2,36 M€ pour les AESH, nets de réserve

Budget alloué au dispositif d'aide au financement des AESH :

- En 2025 : enveloppe de 2 M€ pour les AESH avant mise en réserve, abondée d'un transfert net de réserve de 520.000 € en août 2025
- Au total, ce sont 2,41 M€ nets de réserve disponibles pour le dispositif

Contraintes fortes liées au dispositif :

- Budget 2025 notifié tardivement et permettant de couvrir les aides 2024/2025
- Transmission tardive des dossiers liés à la mise à disposition du portail Scolaid en mars

L'AEFE a instruit 505 demandes sur l'année 2024/2025 : 474 ont été recevables pour un montant de 5.024€ par enfant.

Le taux d'incapacité des MDPH est inférieur à 50% en accord avec la MASAS. Les élèves boursiers concernés ont bénéficié d'une aide à titre dérogatoire (34 enfants).

Evolution du réseau de l'enseignement français à l'étranger depuis 2020						
Année scolaire	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Nombre total d'établissements homologués	543	552	567	580	600	612
Nb total d'élèves	367 989	376 895	387 593	392 303	397 766	400 704
Dont élèves français	119 247	119 371	120 131	120 681	120 947	120 735
Nb d'élèves boursiers	24 848	24 811	23 790	22 094	19 590	18 605
Ratio élèves boursiers / français	20,8 %	20,8 %	19,8 %	18,3 %	16,2 %	15,41 %
Boursiers 100%	11 344	11 628	11 132	9 469	8 358	8 180
Droits de scolarités moyens pondérés	5 382 €	5 729 €	5 729 €	5 859 €	6 157 €	6 301 €

La réforme des bourses scolaires et de l'aide à la scolarité s'inscrit dans un contexte de contraintes budgétaires, de concurrence internationale accrue et de nécessité d'équité. Les travaux en cours visent à moderniser les critères, simplifier les processus et garantir l'accès à l'éducation pour les familles françaises à l'étranger, tout en tenant compte des spécificités locales et des défis économiques.

Ces réformes soulèvent des questions sur l'équilibre entre rigueur budgétaire et accompagnement social. Comment concilier ces enjeux dans un contexte de ressources limitées ?

Résolution : La révision et le nouveau calcul de l'IPPA

adoptée à la majorité (2 votes contre ; 2 absentions) ✓

- Demande que les variations interannuelles de l'IPPA prises en compte dans le calcul des bourses scolaires soient limitées à des écarts maximaux de +/- 2 points.

Thème 5 – Parcoursup

Audition de Rozenn Le Guennec, directrice de l'enseignement, de l'orientation et de la formation, Laurent Metais, chef du bureau parcours des élèves et orientation, Cindy Arnaud, conseillère orientation et enseignement supérieur, et Vanessa Leglise, conseillère aux relations institutionnelles et référente égalité de l'AEFE

L'audition a porté sur l'orientation et Parcoursup pour les élèves qui présentent le baccalauréat scolarisés dans un des 295 établissements homologués du réseau, qui proposent un cursus jusqu'en terminale, ainsi que pour près de 2000 candidats libres issus du CNED et une trentaine d'élèves d'écoles européennes.

Bilan Parcoursup EFE 2025 :

22.152 bacheliers dont 16.337 ont candidaté et confirmé au moins 1 et sur lesquels 11.674 ont accepté une proposition d'admission.

- Baccalauréat : 98,3% de réussite / 83,5% des élèves ont obtenu une mention
- Parcoursup : taux de participation de 73% / Taux de proposition de 94,6%
- Attractivité de l'enseignement supérieur français : 62,6% des bacheliers français / 48,3% des bacheliers étrangers (soit un total global de 52,7%).

Pour l'orientation, le BFI valorise particulièrement les élèves du réseau, notamment au niveau des langues. On retrouve ces élèves bien représentés dans les formations sélectives en France (licences, classes préparatoire, écoles de commerce, formation d'ingénieurs). Pour les boursiers AEFE à 100%, un fléchage est effectué dans Parcoursup pour qu'ils soient considérés comme boursier dans le système et puissent bénéficier des mêmes avantages que les boursiers issus d'établissements sur le territoire français.

Résolution : Lien entre l'AEFE et la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace (SIES)

adoptée à l'unanimité ✓

- Demande une coopération entre l'AEFE et la SIES pour assurer le suivi du parcours dans l'enseignement supérieur français des anciens élèves de l'enseignement français à l'étranger et plus largement des étudiants ayant passé le baccalauréat hors de France

Thème 6 – CNED

Audition de Anne Szymczak, directrice générale du CNED

Le CNED est un établissement public administratif qui assure une mission de service public en permettant l'accès à l'école aux élèves qui ne peuvent pas être scolarisés en présentiel pour des motifs tels que la santé, le handicap, l'itinérance des familles ou encore des projets pédagogiques personnels.

L'offre pédagogique et scolaire commence à 3 ans et va jusqu'à la terminale. Le CNED joue également un rôle de complémentaire lorsqu'un établissement ne peut pas proposer certains enseignements, notamment au collègue ou au lycée.

Le CNED délivre 150.000 formations. A l'international, la structure compte 19.000 inscrits dont 16.000 scolaires et représente 12,6% des effectifs scolaires. L'essentiel des effectifs sont en Afrique (46%) et en Europe (23%).

Le CNED s'appuie sur une organisation importante composée de 1.000 agents et 1.200 enseignants en poste adapté ou affecté par les académies. Il mobilise également 3.000 vacataires (enseignants, auteurs, intervenants pédagogiques, correcteurs) pour encadrer les évaluations et les corrections (2.000.000 de copies par an).

En matière d'innovation et de transformation, le CNED développe l'usage de l'intelligence artificielle pour améliorer certains processus notamment des productions de contenus pédagogiques ainsi que dans les enjeux de prévention et de traitement de la fraude. Concernant la lutte contre la fraude, les enseignants sont de plus en plus confrontés à ces tentatives. Pour y faire face, le CNED a mis en place une expérimentation avec une certaine efficacité basée davantage sur la prévention que sur la sanction et la répression avec beaucoup de communication avec les familles.

Le CNED rencontre une principale difficulté : l'organisation des stages obligatoires de 3^e et de 2nde pour des raisons d'isolement ou d'éloignement géographique.

Résolution : Stage d'observation des élèves de 3^e et 2nde inscrits au CNED

adoptée à la majorité (2 votes contre ; 2 absentions) ✓

- Demande un partenariat spécifique entre le CNED et l'AEFE afin d'aider les élèves de 3^e et 2nde inscrits en enseignement à distance à trouver un lieu de stage
- Demande un recensement des offres de stage transmises par les établissements du réseau de l'enseignement français à l'étranger
- Demande la mise à disposition par les postes consulaires d'une liste de lieux de stage pouvant accueillir de jeunes stagiaires

Thème 7 – Bilan de mandature

Après cinq années de mandature denses durant lesquelles la commission a déposé et fait adopter 39 résolutions, plusieurs constats lucides et porteurs d'espoir s'imposent.

Trois grandes axes :

- **AEFE** : Le réseau AEFE peine à remplir pleinement sa mission de service public. Les difficultés financières se sont accentuées, la mixité sociale s'est érodée et l'accès égalitaire n'est plus garanti. Les fragilités structurelles se sont renforcées, le modèle économique sous-tension ne garantit plus une accessibilité suffisante. La croissance rapide d'établissements homologués privés, désormais majoritaires dans l'extension du réseau, a entraîné une hausse importante des frais de scolarité. Cela se traduit par une perte de mixité sociale qui est pourtant intrinsèque à la vocation du réseau. Le désengagement de l'Etat avec une réduction sèche de la subvention accélère cette tendance. Les différentes résolutions adoptées ont porté sur la limitation des hausses des frais, sur l'amélioration des dispositifs de bourses pour les familles précaires ou issue de la classe moyenne et sur la nécessité de repenser la gouvernance et l'organisation du réseau. Des pistes de réforme ambitieuses ont également été proposées sur davantage de flexibilité, une adaptation accrue aux contextes locaux, un pilotage rénové avec une meilleure emprise sur les finances, une concertation accrue avec les acteurs de terrain. L'objectif constant a été de permettre au réseau de rester un service public éducatif accessible, ouvert et de qualité.
- **Ecole inclusive et santé mentale** : dès 2022, une résolution a été adoptée portant sur la prise en charge des élèves en situation de handicap en créant une MPDH référente unique pour les familles françaises vivant à l'étranger. Cet effort s'est poursuivi en préconisant la création de pôles inclusifs d'accompagnement localisés pour professionnaliser les AESH et leur offrir une formation dédiée. Concernant la santé mentale, la commission a obtenu de réelles avancées avec la création d'un inspecteur d'académie dédié au climat scolaire avec l'intégration systématique de ces sujets dans les séminaires de rentrée et l'extension du programme pHARe à l'ensemble du réseau et l'introduction de nouveaux critères d'homologation faisant du climat scolaire un axe incontournable des projets d'établissement.
- **Francophonie** : le sommet de Villers-Cotterêts en 2024 a constitué un moment fort et de foisonnement d'idées et de réflexion qui a révélé une francophonie dynamique tournée vers la jeunesse, le numérique, l'innovation, la diversité culturelle, largement portée par l'Afrique. La commission a soutenu l'idée d'un Erasmus francophone destiné à encourager la mobilité des jeunes dans l'espace francophone ainsi qu'un suivi du rapport transpartisan sur l'avenir de la francophonie.

Ce bilan est celui d'une vigilance constante, d'une volonté de faire bouger les lignes mais aussi hélas d'une impuissance relative face à des choix politiques et administratifs qui ne vont pas dans l'intérêt de la majorité de nos compatriotes établis hors de France.

Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Thème 1 – Budget des affaires sociales et suivi des assises de la protection sociale

Audition de Christelle Chatrian-Gomez et Célia Fleury, cheffe et cheffe adjointe de la Mission Aide à la scolarité et aux aides sociales (MASAS)

Quatre missions principales :

- Rapatriements
- Enfants en difficultés
- Aides sociales directes
- Aide à la scolarité (bourses scolaires et AESH)

Quelques rappels chiffrés :

- Un amendement gouvernemental dans la loi de finances 2026 a entraîné la baisse du budget de 880.000€. La répercussion se fera très probablement et en majorité sur le programme 151 consacré aux aides à la scolarité.
- 106,1 M€ pour la scolarité :
 - o 103,6 M€ pour les bourses scolaires
 - o 2,5 M€ pour les AESH (+500.000€)
- Maintiens de crédits pour :
 - o Aides sociales directes : 15,2 M€
 - o STAFE : 1,6 M€
 - o Caisse des Français de l'étranger (CFE) : 380.000€
 - o OLES : 1,4 M€

Quatre réformes en cours :

- Calcul des aides à la scolaires et des aides sociales (IPPA unique)
- Aides à la scolarité : un groupe de travail en collaboration avec la MASAS et l'AEFE réfléchit à mieux intégrer le patrimoine mobilier et immobilier et les comptes d'épargne dans les critères d'attribution des bourses scolaires et à plafonner certains tarifs
- Catégorie aidée de la CFE
- Calcul des aides sociales : faire un calcul du taux de base en multipliant le RSA par l'IPPA dans un objectif d'harmonisation mondiale et de plus grande transparence de façon à trouver une nouvelle formule qui soit compatible avec les budgets alloués à cette allocation. La commission demande la prise en charge de la dépendance chez les personnes âgées et penser à utiliser l'ASPA comme indicateur de référence plutôt que le RSA.

Résolution : Aides sociales directes

adoptée à l'unanimité ✓

- Demande que les aides sociales destinées aux Français de l'étranger reposent sur une logique de transparence, de simplicité et que le calcul du taux de base de ces aides soit sur le principe suivant :
 - IPPA x montant de l'aide équivalente ou correspondante en France. Ce qui donnerait :
 - Allocation de solidarité serait calculée sur le modèle IPPA x ASPA
 - Allocation adulte handicapé serait calculée sur le modèle IPPA x AAH
 - Allocation enfant handicapé serait calculée sur le modèle IPPA x AEEH
 - Allocation à durée déterminée serait calculée sur le modèle IPPA x RSA
 - Secours mensuel spécifique enfant serait calculé sur le modèle IPPA x ASF
- Demande qu'une étude d'impact avec les éléments déterminés puisse être présentée auprès du gouvernement et de la commission permanente de la protection sociale des Français de l'étranger.

Thème 2 – Retraites

Audition de Richard Bordignon et Stéphane Haudiquet, directeur et chef informatique de GIP Union Retraite.

GIP Union retraite est un groupe public coordonnant 35 régimes de retraite français, chargé du portail info-retraite.fr et des services inter-régimes. Environ 1,37 millions de retraités français résident à l'étranger. L'objectif est de simplifier l'accès aux droits et aux démarches retraite. Pour se faire, la structure développe des services numériques pour les assurés, y compris à l'étranger.

La principale problématique porte sur le contrôle d'existence des retraités à l'étranger. Depuis 2019, un système mutualisé permet d'éviter les démarches multiples. Dans certains pays européens, l'existence des retraités est désormais automatiquement vérifiée par échange d'état civil. L'objectif du gouvernement est clair : d'ici 2028, la biométrie devrait devenir le mode principal de contrôle d'existence. Certaines difficultés persistent : la fracture numérique pour les retraités âgés et l'incompatibilité de certains systèmes de téléphone.

Pour l'accès au service retraite des Français de l'étranger, un progrès important a été annoncé. Il est désormais possible de créer un compte retraite en ligne et ne pas passer par France Connect puisque l'accès à cette plateforme n'est pas aisé pour beaucoup de Français à l'étranger.

Pour les carrières internationales, GIP Union Retraite propose d'améliorer l'information donnée aux assurés et les simulateurs intégrant les périodes à l'étranger. Il y a un projet européen pour les carrières internationales qui s'appelle European Tracking Service. L'objectif est de créer un portail qui permet de consulter en un seul endroit les droits à la retraite acquis dans plusieurs pays européens.

Plusieurs enjeux majeurs pour les Français de l'étranger :

- Améliorer les démarches numériques
- Mieux accompagner les retraités les plus fragiles
- Mieux comprendre et prendre en compte les carrières internationales dans l'information donnée aux assurés

Audition de Max Pascalet et Virginie Barret, directeur et cheffe informatique de la CNAV, ainsi que Nathalie Nikitenko, Corine Pasquay et Aurélie Brière, directrice, directrice adjointe et directrice des affaires juridiques du Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (CLEISS)

La mesure la plus marquante a été la suppression en juillet 2022 du mode de calcul équitable du revenu annuel moyen qui était appliqué pour les carrières européennes depuis 2008. Ce dispositif, aligné sur celui applicable aux pensionnés ayant effectué l'intégralité de leur carrière en France, visait à garantir une égalité de traitement entre les assurés. Sa suppression a réintroduit une discrimination entre les carrières françaises et les carrières européennes. Le mode de calcul est désormais susceptible d'entraîner une perte importante des droits pour les années cotisées en France pouvant dans certains cas dépasser 40%. Aucune communication n'a été faite par les caisses de retraite au sujet de cette suppression. S'appuyant sur les informations communiquées par les organismes de retraite, certains Français ont fait le choix de travailler dans d'autres pays de l'UE pensant bénéficier d'une retraite équitable. Ils ignorent encore aujourd'hui que ce ne sera pas le cas. Aucune concertation n'a été engagée avec les élus à ce sujet et aucune information n'a été communiquée.

Les informations fournies par les caisses de retraite peuvent être trompeuses pour les Français de l'étranger suggérant à tort que la réglementation européenne et les accords bilatéraux garantirait une retraite équitable. Le montant de la retraite n'est pas uniquement proportionnel au nombre de trimestres cotisés en France et au montant des meilleurs salaires cotisés en France. Le mode de calcul de la retraite française pénalise à la fois les carrières de moins de 30 ans et celles n'ayant pas atteint le nombre de trimestre requis, ce qui peut affecter doublement les carrières internationales. Les règlements européens de coordination et les accords bilatéraux ne peuvent rendre le calcul équitable pour les carrières internationales car elles ne peuvent pas rendre équitable le calcul du revenu annuel moyen et ne donne pas un accès plus équitable au minimum contributif. Les périodes de travail effectuées à l'étranger ne peuvent qu'éventuellement permettre de limiter ou d'éviter la baisse du taux ou un calcul plus équitable de l'âge à la retraite à taux plein mais seulement si ces périodes sont bien validées dans les pays de résidence et finalement reconnue par la caisse nationale d'assurance vieillesse. Pour un certain nombre de carrière, les accords bilatéraux n'apportent aucune protection et ne permet d'éviter aucun préjudice.

L'estimation de retraite fournie par la CNAV ainsi que la réglementation en vigueur ne sont pas adaptées aux carrières internationales. La CNAV ne procède à la mise à jour de celles-ci pour le calcul de l'âge de départ à la retraite à taux plein ou du taux de liquidation qu'après le dépôt de la demande de retraite. Les périodes de travail effectuées à l'étranger susceptibles d'être validées ne sont donc pas prises en compte avant cette date. Les estimations établies sont souvent trompeuses et peuvent laisser penser qu'un report du départ à la retraite entraînera une augmentation de la pension alors que ce n'est pas le cas. La CNAV ne verse aucune pension à titre de période antérieure à la date de la demande. Les assurés qui reportent à tort leur départ à la retraite subissent ainsi une perte définitive de mois voire d'années de pension.

Résolution : Retraite – inégalités de traitements pour les carrières longues

adoptée à l'unanimité ✓

- Demande que les différentes instances compétentes produisent de nouveaux rapports relatifs aux droits à la retraite pour les carrières internationales (le rapport du COR datant de 2013 et celui de la Cour des comptes de 2020) en prenant en compte la modification du mode de calcul intervenue en juillet 2022 pour les carrières européennes ;
- Demande que la communication avec les régimes de retraité soit améliorée et rendue facilement accessible, y compris pour les personnes peu familiarisées avec les outils

numériques, notamment via un service téléphonique avec des référents identifiés pour répondre aux questions des usagers ;

- Demande que les Français de l'étranger soit représentés dans toutes les instances chargées d'étudier, de gérer et de contrôler les régimes de retraite et les pensions qui les concernent afin de garantir que leurs spécificités, leurs droits et leurs situations particulières soient pleinement pris en compte dans les décisions et la réglementation ;
- Demande qu'à l'occasion du renouvellement des Conventions d'Objectifs et de Gestion, l'Etat intègre systématiquement une représentation des Français de l'étranger.

Thème 3 – MGEN

Audition de Guillaume Harent, Stéphane Simon et Céline Bouba, directeur régional international, responsable relation employeurs international et présidente de la section extra-métropolitaine de la MGEN

L'audition a débuté par un échange sur la réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics et la mise en œuvre du nouveau dispositif pour les agents du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. La MGEN a remporté l'appel d'offres concernant les agents du MEAE ainsi que ceux de l'AEFE. Cette évolution suscite des interrogations et des retours de terrain, notamment de la part d'agents à l'étranger qui signalent des difficultés au moment du lancement du nouveau dispositif.

Les représentants de la MGEN explique que la réforme a conduit à une association entre la MGEN et la MAEE qui continue d'exister en tant que mutuelle indépendante mais le nouveau dispositif repose désormais sur un système de co-assurance. La MAEE agit comme opérateur et la MGEN comme assureur et gestionnaire du contrat collectif. Ce nouveau dispositif implique plusieurs transformations importants : bascule vers les systèmes informatiques de la MGEN, utilisation des outils numériques de la MGEN, transfert d'une partie des équipes de gestion de la mutuelle des affaires étrangères vers la MGEN. Cette évolution ne correspond pas à une absorption de la MAEE mais bien à un partenariat. Il y a la volonté de préserver un paysage mutualiste diversifié alors que les appels d'offres favorisent les grandes structures capables d'assumer des contrats parfois déficitaires.

Concernant la réforme de la protection sociale complémentaire, cette réforme rend obligatoire la protection sociale complémentaire pour les agents publics. Le nouveau contrat collectif prévoit un remboursement à 90% des frais d'hospitalisation, ce qui signifie que l'assuré doit prendre en charge les 10% restants. Cette évolution est mal perçue par certains agents, notamment ceux qui bénéficiaient auparavant d'une couverture individuelle à 100%. La réforme vise à assurer une couverture généralisée avec l'objectif que 100% des agents soit couvert ce qui n'était pas le cas avant. Selon leurs analyses, environ 80% des agents devraient gagner financièrement tandis que 20% devrait être perdant, notamment les agents les plus âgés ou ceux ayant les revenus les plus élevés.

La MGEN développe un réseau international d'établissements de santé conventionnés, accessibles via la plateforme MGEN international. Ce réseau permet d'identifier des établissements de soin adaptés dans différents pays et d'organiser la prise en charge médicale des assurés. Ce réseau est régulièrement mis à jour et inclut des hôpitaux, des médecins et des pharmacies partenaires.

Des difficultés demeurent, notamment s'inscrire spécifiquement sur la plateforme MGEN internationale ou les communications en anglais et des centres d'appel situés à l'étranger. Des efforts sont en cours pour améliorer la présence de personnels francophones et la qualité de l'assistance. Plusieurs transformations majeures simultanément expliquent ces difficultés : la réforme de la protection sociale complémentaire, la mise en place du contrat collectif et l'évolution des systèmes informatiques liées à l'assurance maladie. Ce télescopage a entraîné une désorganisation temporaire des services et un plan d'action a été lancé afin d'améliorer la situation avec des recrutements supplémentaires, une réorganisation des équipes et un audit interne sur les délais de remboursement.

Thème 4 – Anciens combattants, devoir de mémoire et civisme

Cérémonie d'hommage aux Français morts en opération extérieure au Parc André Citroën en présence d'Eléonore Caroit

Thème 5 – Violences sexistes et sexuelles, violences intrafamiliales

Dans plusieurs parties du monde, des informations très sensibles tels que des récits, des éléments intimes, des faits graves semblent parfois circuler au-delà du strict nécessaire avec un risque de diffusion trop large. Les personnes concernées ne disposent pas toujours, dès le départ, d'une information claire sur qui reçoit quoi, pourquoi et dans quel ordre.

Ces défaillances potentielles peuvent produire un effet direct de revictimisation et de découragement à demander de l'aide alors que le premier contact doit avant tout sécuriser et écouter.

Résolution : Sécurisation de la confidentialité, de la traçabilité et du transfert des données personnelles dans le cadre de partenariats entre les associations d'aides aux victimes, OLES et tout organisme agissant par conventionnement avec l'Etat en direction des Français de l'étranger

adoptée à la majorité (1 vote contre) ✓

- Demande un audit des partenariats et conventionnements du MEAE avec les associations et organismes intervenants dans l'écoute, l'orientation et l'accompagnement des victimes incluant : gouvernance, ressources humaines, procédures, sécurité des outils, gestion des incidents et respect des principes de protection des données ;
- Demande de rendre public un cadre national de référence application à ces partenariats précisant a minima : finalités, bases juridiques, catégories de données, destinataires, durées de conservation, droits des personnes, modalités d'exercice des droits, procédures de transmission ;
- Demande de garantir que les personnes accompagnées reçoivent, dès la saisine, une information claire et compréhensible sur la possibilité de transmission à des autorités administratives, sur l'identité des destinataires possibles et sur leurs droits ;
- Demande de mettre en place un registre des transmissions et une traçabilité des accès (date, destinataire, finalité, nature des éléments transmis, habilitation) afin de démontrer la conformité et de répondre aux demandes de clarification des personnes concernées ;
- Demande d'identifier clairement et communiquer publiquement, au sein de la DFAE/MEAE, le responsable « données » (responsable de traitement, DPO, référent) ainsi que les procédures de réponse aux victimes sur la traçabilité des transmissions et les mesures prises en cas d'incident ;

- Demande de systématiser la formation des agents du réseau à l'accueil de la parole des victimes et à la prévention de la revictimisation en s'appuyant sur des professionnels qualifiés et diplômés du secteur
- Demande de transmettre à l'AFE, dans un délai de 3 mois, une note de cadrage présentant : documents-cadres, circuit cible de transmission, mesures de sécurité, règles de consentement/minimisation, dispositif d'audit ; puis un premier bilan annuel de mise en œuvre.

Thème 6 – Création d'une délégation aux droits des femmes au sein de l'AFE

Audition d'Olivier Richard, sénatrice des Français de l'étranger, et Gaëlle Lecomte, conseillère des Français de l'étranger au sein de l'AFE et membre du Conseil d'administration de l'association féministe Mujeres Avenir

Sur la base de l'audition, la commission propose que la délégation aux droits des femmes de l'AFE soit concrète, utile avec des résultats mesurables, avec un référent dans chaque commission et la création d'une commission administrative propre avec des élus et des membres de l'administration pour une efficacité optimale.

L'effectivité de la création de cette délégation et ses principes cadres devront être déterminés par la prochaine assemblée.

Résolution : Création d'une délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes

adoptée à l'unanimité ✓

- Demande que l'AFE se dote d'une délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes ;
- Demande que cette délégation soit sanctuarisée par une inscription dans la Loi n° 99-585 du 12 juillet 1999 tendant à la création de délégations parlementaires aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Commission de la sécurité et des risques sanitaires

Thème 1 – Visite du centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Cette visite s'est faite aux côtés d'Eléonore Caroit, ministre déléguée chargée de la Francophonie, des Partenariats internationaux et des Français de l'étranger, Philippe Lalliot, directeur du CDCS, Christophe Alamelana, chef de l'unité d'analyse et de planification, Judith Fondanèche, adjointe à la cheffe du centre des opérations d'urgence, Eric Pasquel, chef de l'unité de gestion administrative, budgétaire et de soutien logistique, Chadi Jbeilli, médecin au pôle santé, et Léopoldine Fay, magistrate de liaison.

Le CDCS est un pilier de la gestion de crise française, créé en 2008 et qui compte environ 110 agents (diplomates, médecins, magistrats, traducteurs, cartographes). Sa mission est de protéger les Français de l'étranger et coordonner les réponses aux crises 24h/24, 7 jours sur 7 avec une unité de veille permanente. Le CDCS intervient avant, pendant et après les crises autour des 4 axes :

- Analyse et planification : conseils aux voyageurs, plans de sécurité des postes
- Opérations : coordination des réponses d'urgence
- Stabilisation : suivi post-crise jusqu'à 18 mois
- Veille permanente : interface avec les citoyens

Les enjeux sont nombreux : anticiper les crises politiques, sanitaires et climatiques, garantir une réponse rapide et coordonnée, maintenir une capacité opérationnelle face à des crises de plus en plus complexes, former les agents et mener des exercices de mise en situation.

Thème 2 – Gestion de crise : élections en Tanzanie

Audition de Jean Traband, premier conseiller à l'ambassade de France en Tanzanie, et l'adjudant Cyril Ehoulan, responsable de la sécurité de l'ambassade.

Cette crise est liée aux élections présidentielles en octobre 2025 et s'est caractérisée par des manifestations et des répressions, une coupure d'internet pendant 6 jours et des restrictions de circulation. Plus de 3.000 morts ont été décomptés. La communauté française n'était pas ciblée mais exposée aux effets collatéraux.

De cette crise, un dispositif de sécurité a été mis en place avec l'activation des comités de sécurité, des messages d'alerte envoyés aux ressortissants, une coordination avec les chefs d'îlots, une utilisation des téléphones satellites, une gestion logistique avec Air France et une protection particulière du lycée français (500 élèves).

Plusieurs enseignements de cette crise peuvent être tirés : l'importance des communications alternatives en cas de black-out numérique, le rôle clé du dispositif d'îlotage et la coordination efficace entre le poste diplomatique et le CDCS.

Thème 3 – Etat des lieux des crises dans le monde

Audition de Liliane Chossertie, conseillère des Français du Vénézuéla, Anne-Sophie Français, conseillère des Français du Pakistan, Jean-Baka Domelevo-Entfellner, conseiller des Français de Tanzanie (AFE), et Rosiane Hougbo-Monteverde, conseillère des Français du Bahreïn (AFE).

Un constat général : les postes consulaires se mobilisent immédiatement en activant la cellule de crise et les numéros d'urgence et en diffusant des informations par SMS, mails et WhatsApp. Toutefois, plusieurs difficultés persistent : liste d'îlotiers obsolètes, dépendance excessive à WhatsApp, information parfois tardives pour les élus.

Au cas par cas :

- **Vénézuéla** : le poste diplomatique est très réduit (pas de consul permanent, le n°2 gère les Français en plus de l'ambassadeur et du COAC), mise à jour des îlotiers limité au comité du 12 décembre, canal WhatsApp ministériel supprimé, pas de RETEX formalisé, sentiment d'abandon persistant malgré la présence de l'équipe locale
- **Tanzanie** : procédure de protection globalement efficace, cellule d'écoute mise en place, retour au calme en ce moment, quelques problèmes techniques pour certains îlotiers et inégalité d'accès au comité de sécurité selon les pays de la circonscription
- **Pakistan / Iran** : coupes de communication nombreuses et fréquentes, mise à disposition aux îlotiers de téléphones satellitaires, recensement des volontés de départ et de rester en cours (1.000 Français sont en Iran)
- **Mexique** : informations locales souvent connues d'abord via WhatsApp ou la presse, les élus consulaires demandent un accès en temps réel aux messages de sécurité du ministère
- **Liban** : situation très sensible, consignes relayées en temps réel, évacuation organisée non envisagée à ce stade, recommandations fortes aux Français de passage de quitter le pays tant que les liaisons le permettent
- **Golfe / Bahreïn** : espace aérien est actuellement fermé, frappes ciblant prioritairement les objectifs militaires, liste d'îlotiers incomplète, communauté importante et majoritairement binationale, ce qui pose un souci en termes de communication d'informations.

Plusieurs recommandations :

- Actualiser les listes d'îlotiers
- Diversifier les canaux d'alerte
- Assurer l'accès en temps réel aux informations pour les élus
- Généraliser les RETEX après crise
- Renforcer l'inscription des Français au registre consulaire

Thème 4 – Visite du centre de crises sanitaires

Audition d'Evan Malczyl, adjoint à la cheffe de service, et Robin Thomas, chef de cabinet, du centre de crises sanitaires

Echanges sur les missions du centre de crise sanitaire, complémentaire du travail du CDCS, établi au sein du ministère de la santé. Créé en 2024 après la pandémie liée au Covid-19, il vise à préparer et gérer les crises sanitaires majeures et de coordonner la réponse nationale et internationale grâce à la présence de 62 agents rattachés à la direction générale de la santé.

Il s'organise autour de trois composantes :

- Préparation des crises : analyse des risques, exercices et formation
- Centre opération (CORRUSS) : surveillance et gestion des alertes
- Coordination international : travail avec l'OMS et le MEAE

Il dispose d'une réserve sanitaire mobilisable rapidement et de cellules médico-psychologiques (CUMP) qui peuvent se déployer rapidement lors de rapatriements sanitaires, de catastrophes ou encore de crises internationales.

Thème 5 – Evaluation de la santé des océans par le baromètre Starfish

Audition du Dr. Marina Lévy, directrice de recherche au CNRS, conseillère « océan » à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), directrice de l'Institut de l'océan de l'Alliance Sorbonne Université

Plus de 40% de la population mondiale vit à moins de 100km des côtes, ce qui rend les transformations océaniques particulièrement importantes pour les sociétés humaines. Les océans sont des systèmes extrêmement complexes qui couvrent plus de 70% de la surface de la planète et constituent l'un des piliers essentiels de l'équilibre climatique mondial. Ils sont des réservoirs de la biodiversité (80%), une ressource alimentaire pour plus de 3 milliards de personnes et un régulateur climatique qui absorbe environ 90% de l'excès de chaleur généré par le réchauffement climatique. C'est aussi un espace économique stratégique qui représente 90% du commerce mondial transporté par voie maritime.

Cette multiplicité de fonctions rend difficile la construction d'un indicateur unique qui permettrait de résumer l'état global des océans. Le Dr. Marina Lévy propose le baromètre Starfish, un outil de sensibilisation qui est une représentation pédagogique des différentes dimensions de la santé des océans et qui permet de mieux comprendre les interactions entre le climat, la biodiversité, les activités humaines et les pressions environnementales.

Il a un double objectif : renforcer la diffusion des connaissances scientifiques et améliorer la compréhension des enjeux océaniques par le grand public et les décideurs.

Cet outil est basé sur 5 paramètres :

- **L'état des océans** : augmentation de 23 cm du niveau des océans depuis 1901 et beaucoup dans certaines régions et une montée de plus en plus rapide, un réchauffement accéléré des eaux, une acidification croissante liée à l'absorption du dioxyde de carbone et près de 1.700 espèces menacées

- **Les pressions humaines** : augmentation des émissions de CO₂, pêche non-durable qui représente jusqu'à 40% de la pêche mondiale
- **Les dégâts sociétaux** : la pollution plastique a un coût sanitaire de 250 milliards en 2025, 102 milliards pour les tempêtes tropicales et les inondations, une augmentation de 6% des primes d'assurance maritime
- **Les efforts pour les protéger** : objectif est d'atteindre 30% d'airs marines protégées pour assurer le renouvellement des espèces, or nous en sommes seulement à 8,4%
- **Les opportunités pour l'humanité** : production de produits pharmaceutiques en forte augmentation, 7,5% des sources d'innovation viennent du milieu marin

Thème 6 – Qualité de l'air dans les établissements du réseau de l'AEFE

Audition des services de l'immobilier et du développement et de l'accompagnement du réseau de l'AEFE

L'AEFE intervient de deux manières différentes selon le statut de l'établissement :

- Pour les EGD (86 établissements / 680.000 m²) : l'AEFE intervient auprès d'eux pour appliquer les politiques internes de mises en place par l'Agence pour la qualité de l'air selon les normes françaises
- Pour les établissements conventionnés et partenaires (540 établissements) : l'AEFE joue un rôle de conseil en matière immobilière et sécuritaire

L'objectif est de garantir un environnement sain pour les élèves et les personnels pédagogiques et encadrants. Pour cela, l'Agence se base sur les données chiffrées de l'OMS qui a des baromètres dans le monde entière de taux de particules polluées.

L'Agence n'a pas de stratégie généralisée en raison de la différence de statut des établissements mais aussi en fonction de la zone géographique des établissements.

La qualité de l'air est gérée de manière mécanique, à savoir par une aération des établissements pour renouveler l'air intérieur par l'air extérieur, ce qui n'est pas possible dans certaines régions du fait de la pollution extérieure de l'air. Dans ce cas-là, l'AEFE met en place des capteurs spécifiques avec des normes de l'OMS de taux de particules polluées qui vont permettre la mise en place de protocoles spécifiques pour chaque établissements ;

Deux exemples : les établissements de Delhi et d'Hanoï où un capteur précise le taux de pollution. Selon les seuils d'acceptabilité, le protocole permet une utilisation de l'ensemble des espaces scolaires intérieurs ou extérieurs jusqu'à la fermeture de l'établissement pendant un jour ou deux le temps que les particules et la pollution diminuent.

Le service immobilier agit pour revoir l'aménagement des espaces et revoir le bâti et l'aération afin que dans les pays chauds par exemple, la pratique du sport se fasse de manière convenable dans les gymnases pour la sécurité des élèves et du personnel.

Thème 7 – Guide de l'écu en temps de crise

C'était un engagement du début de la mandature pour les membres de la commission afin de fournir des outils concrets et simples, utiles en temps de crise alors que ces crises se multiplient. Il a été réalisé grâce aux retours d'expérience depuis le début de la mandature.

Le guide a un double objectif : homogénéiser les pratiques et donner des repères aux élus.

Le guide se construit de la façon suivante :

- **Introduction** : contexte les objectifs, le rôle des élus des Français de l'étranger en gestion de crise et le rôle de la commission sécurité et des risques sanitaires de l'AFE
- **Anticipation et préparation opérationnelle avec le poste diplomatique et consulaire** : cartographie des risques, participation au comité de sécurité, structuration du réseau communautaire, formation et sensibilisation, exercices annuels et amélioration continue
- **Communication et alerte** : organisation de la communication de crise, ligne éditoriale et principes, outils et canaux de diffusion, messages types et protocoles, gestion des fake news et désinformation, activation de la cellule de crise et l'équipe restreinte
- **Soutien et gestion opérationnelle** : soutien aux Français en difficulté, orientation vers les dispositifs officiels, assistances aux personnes vulnérables, gestion des évacuations et mises en sécurité, soutien psychosocial
- **Sortie de crise et capitalisation** : retour d'expérience et suivi post-crise, capitalisation et bonnes pratiques
- **Annexes** : recommandations de la commission sur l'homogénéisation des pratiques dans les postes diplomatiques, check-list à destination des élus, modèles de message de crise

Ce guide est actuellement en cours de correction et de validation au sein du CDCS. Il sera consultable sur le site de l'AFE une fois validé.

Thème 8 – Bilan de mandature

De nombreuses thématiques ont été abordées : violences domestiques, violences contre les femmes et contre les élus, réchauffement climatique, cybercriminalité, crises géopolitiques successives, catastrophes naturelles

23 résolutions ont été adoptées au cours de la mandature par la commission portant sur différentes thématiques : sécurité des Français de l'étranger, organisation consulaire, formation des élus, dispositifs d'urgence à mettre en place. 14 de ces résolutions ont reçu une réponse administrative mais 9 sont restées sans réponse détaillée.

La commission demande un point de suivi auprès de l'administration avec un calendrier pour les résolutions non-traitées afin de transformer les décisions en actions concrètes et recevoir les réponses aux résolutions en intersession et en amont de l'AFE et non pendant la semaine de l'AFE.